

Fiche Profil de Poste

Circonscription : STRASBOURG V

Libellé du poste : Conseiller(e) Pédagogique de Circonscription

1. Définition du poste et des missions :

*Maître formateur, le Conseiller pédagogique de circonscription exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale. Il contribue au pilotage de la circonscription, **et plus particulièrement à l'accompagnement pédagogique et à la formation des équipes de REP+ et de REP**, dans l'objectif d'améliorer les gestes professionnels des enseignants et les résultats des élèves. **Il sera amené à suivre plus particulièrement le plan mathématiques.***

Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir les tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription ou de représentation de l'IEN.

Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré et assure ses fonctions d'aide et de conseil auprès des professeurs des écoles, et plus particulièrement auprès des entrants dans le métier (T1 et T2). Il apporte un regard extérieur positif et amène les enseignants à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles et sur la dimension sociale du métier d'enseignant.

Il assure le suivi d'actions particulières dans ses aspects réglementaires et pédagogiques.

Animation et formation :

- Le conseiller pédagogique est conseiller technique de l'IEN sur tous les domaines didactiques et pédagogiques qu'il partage avec son collègue CPC ;
- Il contribue à l'élaboration du plan de formation et à l'animation des formations spécifiques des enseignants de REP+, inscrites dans le cadre des 18 demi-journées de décharge d'enseignement (positionnement, modalités de formation FCP). Il assure le suivi du plan à l'aide de l'application nationale GAIA ;
- Il pourra assurer des actions de formation initiale auprès de l'ESPE, dans le cadre des équipes plurielles ;
- Il contribue à la conception et à la mise en œuvre des animations pédagogiques de la circonscription ; il participe aux actions menées dans le cadre de la liaison inter-degrés (conseil école-collège, conseil de cycle 3) ;
- il encourage et contribue à la diffusion des réussites pédagogiques sur le site internet de la circonscription
- Il aide à l'élaboration et au suivi des dossiers ACMISA et classes à PAC ;
- Il accompagne des dispositifs spécifiques du ministère (100% de réussite, ASTEP...) et des actions académiques (Printemps de l'écriture...);
- Il participe à des actions départementales ;
- Il conçoit et diffuse des ressources pédagogiques (vidéo, documents de travail).

Fonctionnement pédagogique et administratif des écoles :

- Le conseiller pédagogique assiste, avec son collègue, les équipes d'école dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets REP et REP+, projets d'écoles, des programmations de cycle et d'école. Il peut être amené à participer aux conseils de maîtres et de cycle dans les écoles.
- il opère un suivi des actions des écoles et tient un tableau de bord

Suivi des élèves :

- Le conseiller pédagogique fait partie intégrante du pôle ressource de la circonscription. A ce titre, il assiste les équipes d'école dans la mise en œuvre des réponses adaptées aux besoins des élèves.

Suivi des enseignants :

- Le conseiller pédagogique apporte l'aide nécessaire aux enseignants qui entrent dans le métier ou qui sont en situation de difficulté professionnelle...).

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

- compétences pédagogiques avérées sur l'ensemble des cycles et des domaines d'activité de l'école primaire ;
- maîtrise de l'ingénierie de la formation par compétences professionnelles;
- autonomie et sens des responsabilités ;
- qualités relationnelles, sens de l'écoute et de l'empathie ;
- capacités et un goût pour le travail en équipe ;
- capacités d'organisation et d'analyse ;
- sens de la médiation et de la coopération ;
- capacités d'autoformation, de développement professionnel et d'analyse réflexive
- disponibilité

3. Conditions de recrutement

Entretien auprès d'une commission composée de deux IEN, dont l'Inspecteur de la circonscription, et d'un conseiller pédagogique.

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

Inspection de l'Education Nationale de Strasbourg 5 – Direction académique du Bas-Rhin – 65 avenue de la Forêt Noire - 67083 Strasbourg - Tel : 03 69 20 93 25